Bill nº 225, intitulé: "Loi pour faire droit à Angelina Natale Beaucaire".--M. Hunter.

Bill nº 226, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Miller Osborough Davidson" .-M. Hunter.

Bill nº 227, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Gisèle Houde Dionne".--M. Hun-

Bill nº 228, intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Pscheidt Arsenault".-- M. Hunter.

Bill nº 229, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Robinson Harris".--M. Hunter.

Bill nº 230, intitulé: "Loi pour faire droit à Cathrine Pieternelle Wytenbroek Knight" .-M. Hunter.

Bill nº 231, intitulé: "Loi pour faire droit à

Anton Bliziffer".--M. Hunter.

Bill nº 232, intitulé: "Loi pour faire droit à Theodore Rolfsmeyer von Berzeviczy".--M.

Bill nº 233, intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Broo Hammond Bailey".-M. Hunter. Bill nº 234, intitulé: "Loi pour faire droit à

Emma Antoinette Rachel Lauzon McDuff" .-M. Hunter.

Bill nº 235, intitulé: "Loi pour faire droit à Idella Adeline Sharpe Cutler".—M. Hunter. Bill n° 236, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Leonard Woodward".--M. Hunter.

Bill nº 237, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Shirley Barsky Burg".--M. Hunter Bill nº 238, intitulé: "Loi pour faire droit à

Florence Elene Thom Ward".--M. Hunter. Bill nº 239, intitulé: "Loi pour faire droit à

William Jean Paul Powroz".--M. Hunter. Bill nº 240, intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Swailes".-M. Hunter.

Bill nº 241, intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Goodlin Myrovitch".-M. Hunter.

Bill nº 242, intitulé: "Loi pour faire droit à Germaine Lafond Joyal".--M. Hunter.

Bill nº 243, intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Charles Overbury".--M. Hunter.

Bill nº 244, intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Emily Louise Hunter Naud".-M. Hun-

Bill nº 245, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Agnes Harding Potvin".—M. Hunter. Bill n° 246, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel Goldberg".-M. Hunter.

Bill nº 247, intitulé: "Loi pour faire droit à Nancy Elizabeth Borden Sise".-M. Hunter.

Bill nº 248, intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Madeleine Crothers Walklate".-M. Hunter.

Bill nº 249, intitulé: "Loi pour faire droit à Joyce Gowrie Kimber Kendler".--M. Hunter.

(La motion est adoptée sur division et les bills sont lus pour la 2° fois.)

M. l'Orateur suppléant: Puisque nous avons disposé des bills d'intérêt public et privé, la Chambre passera à la suite des travaux interrompus à cinq heures.

[M. l'Orateur suppléant.]

CODE CRIMINEL

REVISION ET MODIFICATION DE LA LOI ACTUELLE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), reprend l'examen du bill n° 7 concernant le droit pénal, présenté par l'honorable M. Garson.

Sur l'article 140-Rapports sexuels avec une personne faible d'esprit, etc.

M. le président: Le comité en était à l'étude de l'article 140. L'article modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

D'autres voix: Non.

M. le président: Ceux qui sont en faveur de l'amendement voudraient-ils se lever?

M. Fulton: Pourquoi le ministre se lève-t-il?

L'hon. M. Garson: J'ai dit que j'accepterais l'amendement et je tiens ma promesse.

M. Shaw: Monsieur le président, je vous prierais d'indiquer de nouveau sur quoi nous sommes invités à nous prononcer. Il semble y avoir pas mal de confusion.

M. le président: Au sujet de l'article 140, le député de Red-Deer a proposé: que le mot "cinq" figurant à l'article soit supprimé et remplacé par le mot "dix".

(L'amendement est rejeté par 31 voix contre

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté. L'article est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 138-Rapports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de moins de 14 ans.

M. Fulton: Monsieur le président, avec votre permission et celle du comité puis-je demander l'autorisation de revenir à l'article 138. Le ministre a dit précédemment qu'il ne verrait aucun inconvénient à revenir sur un article en particulier si quelque point n'avait pas été traité. J'ai omis de mentionner la modification apportée à la rédaction du paragraphe 3, modification qui s'applique également à l'article 145. Je vais donner lecture du paragraphe 3 de l'article 301 du code actuel qui correspond à l'article à l'étude; en voici le texte:

3. Lors de l'instruction d'une cause relative à une infraction au paragraphe deux du présent article, le juge instructeur peu informer les jurés que si, d'après eux, la preuve ne démontre pas que l'accusé soit entièrement ou principalement à blâmer dans la perpétration de ladite infraction, ils peuvent prononcer un verdict d'acquittement.